



**EUROPEAN ASSOCIATION OF  
SERVICE PROVIDERS FOR  
PERSONS WITH DISABILITIES**

**Communiqué de  
presse**

**Bruxelles, le 26 mars 2020**

# **L'UE invisible face à l'urgence sociale du COVID- 19**

Les développements quotidiens à travers l'Europe montrent que de nombreux décideurs politiques, y compris l'Union européenne elle-même, n'accordent pas suffisamment d'importance à l'impact de COVID-19 sur les millions de personnes ayant besoin d'assistance quotidienne et des publics fragilisés à travers le continent. Alors que la réponse de l'Union européenne a été assez efficace sur les questions liées à la santé, aux intérêts des entreprises et à l'emploi, elle a été invisible en ce qui concerne la garantie des droits sociaux des personnes ayant des besoins d'assistance. L'EASPD demande instamment à l'Union européenne d'élaborer une réponse coordonnée pour contrer l'urgence sociale du COVID-19, en mettant l'accent sur les besoins de soins et d'assistance des personnes handicapées, des personnes âgées, des enfants, des sans-abris et de celles et ceux ayant besoin de soutien et de leurs familles.

Les prestataires de soins et d'assistance sociale - et leurs 11 millions de travailleurs - prennent des mesures importantes pour s'assurer qu'ils sont en mesure de continuer à fournir les soins et l'assistance les plus fondamentaux aux millions de personnes qui dépendent de ces services : de nombreuses personnes handicapées, des personnes âgées, des sans-abri et autres. Ces prestataires de services sociaux ont rapidement adapté leurs services à la situation actuelle de la meilleure manière possible - en établissant des priorités dans les services, en passant rapidement aux outils en ligne et en assurant un soutien en face à face dans les situations les plus complexes.

Pourtant, chaque jour, à mesure que la pandémie progresse, l'EASPD apprend la fermeture ou le risque de fermeture de milliers de services en raison du manque de considération accordé à l'aide sociale dans le cadre de cette crise. Trop d'autorités publiques ont - dans de nombreux cas - arrêté ou n'ont pas garanti le financement futur, mettant en danger non seulement les emplois des professionnels de l'aide mais aussi le bien-être des utilisateurs des services (personnes handicapées, personnes âgées, sans-abri, etc.). Parmi les autres défis importants, on peut citer le fait de ne pas accorder l'attention nécessaire aux questions de santé et de sécurité des professionnels de l'aide sociale à qui l'on demande de travailler dans des conditions dangereuses (pour eux-mêmes et pour les usagers) en raison d'un manque d'équipements de protections individuelles (EPI). Il existe également de nombreux cas où les autorités publiques agissent trop lentement pour répondre aux évolutions des prestataires de services sociaux, qui ont dû modifier leurs services pour répondre à ces conditions (par exemple, par le biais des télésoins, des thérapies en ligne, de la distribution de nourriture), mais qui ne sont pas financés pour de telles actions.

Si cette situation continue, les conséquences d'une telle inaction des autorités publiques seront dramatiques : des centaines de milliers de personnes seront privées des soins dont elles ont besoin, ce qui mettra encore plus de pression sur les aidants familiaux et sur les systèmes de santé (et autres services publics). Elle entraînera également la perte de centaines de milliers d'emplois de soignants hautement qualifiés au moment où ils sont le plus nécessaire. Elle peut même entraîner la mort, comme ce fut le cas récemment en Espagne, où plusieurs personnes âgées ont été retrouvées décédées dans leurs maisons de soins en raison du mauvais fonctionnement des services.

Suite à ces développements, Mme Kirsi Konola, vice-présidente de l'EASPD, déclare : "Les décideurs politiques doivent accorder une attention particulière pour réduire les dommages sociaux causés par le coronavirus aux personnes vulnérables. Les services sociaux ont besoin d'un soutien public ciblé pour que nous puissions couvrir les besoins fondamentaux des utilisateurs de nos services. Nous avons besoin d'un financement garanti pour payer notre personnel. Nous avons besoin de l'équipement nécessaire pour travailler en toute sécurité. Trop souvent, tout cela fait défaut ! Où en est l'Europe en ce qui concerne les aspects sociaux de la crise des coronavirus ? "

M. Jim Crowe, président de l'EASPD, affirme que "l'Union européenne doit prendre des mesures concrètes pour garantir le respect des droits sociaux fondamentaux, en mettant particulièrement l'accent sur les personnes les plus vulnérables. Pour l'instant, tout ce que nous entendons, c'est le soutien aux entreprises et à l'emploi. Aussi important que cela soit, où en est l'Europe en ce qui concerne les aspects sociaux de la crise COVID-19 ? Nous avons besoin d'une réponse européenne coordonnée pour contrer l'impact du coronavirus sur les droits sociaux, et pas seulement sur le plan économique ! "

L'EASPD demande instamment à la Commission européenne d'élaborer une réponse européenne coordonnée pour contrer l'impact négatif du coronavirus sur les droits sociaux. Cette réponse comprend un message clair selon lequel l'Union européenne doit prendre des mesures urgentes pour assurer la prise en charge et le soutien social de ceux qui en ont besoin et garantir le respect de ceux qui les soignent et les soutiennent (tant les professionnels que les soignants). Plus concrètement, cela signifie qu'il faut recommander clairement aux États membres de prendre des mesures immédiates pour garantir que les prestataires de soins et d'assistance sociale soient en mesure de fournir les services sociaux fondamentaux requis ; par

- L'engagement quotidien avec les prestataires de services sociaux pour comprendre l'évolution des besoins et des tendances
- Le financement garanti pour les prestataires de services sociaux, en fonction de leurs modèles adaptés de prestation de services, y compris - bien sûr - les organisations à but non lucratif ;
- Assurer une dotation suffisante en personnel des services, avec des mesures telles que des salaires adaptés pour valoriser leur expertise et leur engagement dans des circonstances difficiles, faciliter les procédures de recrutement, identifier un pool de travailleurs de réserve, parmi les étudiants en travail social et les bénévoles, etc.
- Des mesures proactives visant à garantir que tous les professionnels des soins et de l'assistance travaillant en contact direct soient équipés des EPI appropriés qui peuvent leur permettre de travailler en toute sécurité.

La Commission européenne doit soutenir cette recommandation claire par des mesures de soutien qui lui sont propres, notamment en veillant à ce que le FSE soit utilisé et adapté aux besoins et aux méthodes de travail actuels des prestataires de services sociaux, en renforçant la solidarité entre les États membres afin de garantir que les professionnels de l'aide et de l'assistance sociale disposent d'EPI là où ils en ont le plus besoin, et en créant un centre européen de connaissances sur les situations d'urgence pour l'aide et l'assistance sociale - en collaboration avec les organisations européennes concernées - afin de garantir l'échange d'informations, d'expertise et de pratiques dans toute l'Europe.

### **Informations générales**

- [Lettre ouverte de l'EASPD et de l'EAN sur la garantie d'une réponse de l'UE à la COVID-19 pour faire face à la menace d'une urgence en matière de soins sociaux](#)
- [Priorités de l'EASPD pour la réponse de l'UE à la COVID-19 concernant la menace pour la prestation des services sociaux](#)
- [Unissons nos forces ! Espace de soutien EASPD COVID-19](#)
- [Enregistrement du webinaire de l'EASPD : Assurer la continuité du personnel des services sociaux pendant la pandémie COVID-19](#)
- [Inscriptions pour le webinaire de l'EASPD : Adapter les services aux personnes handicapées pendant la pandémie COVID-19 du 1er avril](#)

## Note aux rédacteurs

L'Association européenne des prestataires de services pour les personnes handicapées est une organisation-cadre européenne à but non lucratif, créée en 1996, qui représente actuellement plus de 17 000 services sociaux et de santé pour les personnes handicapées. L'EASPD préconise des services efficaces et de qualité liés au handicap dans le domaine de l'éducation, de l'emploi et de l'aide individualisée, conformément aux principes de la CDPH des Nations unies, qui pourraient apporter des avantages non seulement aux personnes handicapées, mais aussi à la société dans son ensemble.

### Rachel Vaughan

Responsable de la communication de l'EASPD  
+32 2 233 77 20

[rachel.vaughan@easpd.eu](mailto:rachel.vaughan@easpd.eu)

[www.easpd.eu](http://www.easpd.eu)



### Thomas Bignal

Conseiller politique de l'EASPD  
+32 2 233 77 23

[thomas.bignal@easpd.eu](mailto:thomas.bignal@easpd.eu)

[www.easpd.eu](http://www.easpd.eu)



---

Afficher ce courriel dans votre navigateur

Suivez-nous sur [Facebook](#) et [Twitter](#)

S'abonner au [Newsflash de l'EASPD](#)

---



*Cette publication a été réalisée avec le soutien financier du programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale "EaSI" (2014-2020). Les informations contenues dans cette publication ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la Commission européenne.*